



L'ultime étape de la reconnaissance est franchie !

C'est officiel, après 11 années de travail sans relâche, la formation initiale des **orthophonistes** est reconnue au **grade de Master** avec la **parution du décret** régissant leurs études.

En 2002, la profonde évolution du décret d'actes des orthophonistes n'avait pas été suivie d'une réforme des études, alors même que leur champ de compétences était, de fait, considérablement élargi, avec, notamment, les notions de diagnostic orthophonique, de prévention et de recherche.

Dorénavant, les études seront portées à 5 ans et reconnues au grade de Master (bac+5).

Aujourd'hui, ce décret est accompagné de la parution du « référentiel compétences », qui officialise l'ensemble des compétences requises pour exercer notre profession.

Écrit par FNO

Mardi, 03 Septembre 2013 13:09 -

La FNO agira pour que notre décret d'actes soit en adéquation avec ce référentiel.

La FNO tient à remercier vivement les parlementaires qui ont soutenu ses actions et qui ont répondu à ses nombreuses sollicitations. La FNO remercie également le gouvernement qui a signé et fait paraître ce décret de réforme de la formation initiale des orthophonistes portant ainsi le Certificat de capacité en orthophonie (CCO) à sa juste valeur.

Enfin, et tout particulièrement, la FNO souhaite remercier chaque professionnel et l'ensemble des instances de la profession qui se sont engagées depuis des années dans ce long parcours de la reconnaissance de leur formation initiale.

Les premières promotions d'étudiants à bénéficier de cette nouvelle maquette de formation feront leur rentrée universitaire dès septembre 2013.

La FNO accompagnera la mise en oeuvre de cette réforme et veillera à ce qu'elle soit appliquée pour une juste reconnaissance des orthophonistes salariés.

Plus d'informations sur www.fno.fr